

## Appel à manifestation d'intérêt avant délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public départemental

### Etal de fruits et légumes / stand de grillades

---

#### 1. Contexte

Le Département de La Réunion a été saisi d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public portant sur un délaissé routier situé sur la RD 11, rue du Musée, sur la commune de SAINT-LEU (97435), en vue d'y exercer une activité commerciale de vente de fruits et légumes ainsi que la vente occasionnelle de poulets grillés.



Afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public pour l'exercice d'une activité économique, le Département souhaite procéder à une publicité préalable destinée à recueillir les manifestations d'intérêt de tous les candidats souhaitant occuper ce site pour une activité économique similaire.

#### 2. Fondement juridique

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

L'article L. 2122-1-4 du CG3P dispose : « Lorsque la délivrance du titre mentionné l'article L. 2122-1 [titre d'occupation du domaine public] intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Ainsi, le présent appel à manifestation d'intérêt vise à garantir le respect de ces dispositions et à assurer une gestion équilibrée et transparente du domaine public.

### 3. Caractéristiques de l'occupation

**Nature de l'occupation :** L'occupation sera formalisée par une convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels.

L'emprise mise à disposition étant située sur une parcelle du domaine public, l'occupation et les autorisations délivrées présenteront obligatoirement un caractère précaire et révoquant conformément à l'application des articles L. 2122-2 et L. 2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

**Localisation :** rue du Musée, RD 11 (PR1 + 800), sur la commune de SAINT-LEU (97435)

**Superficie :** environ 20 m<sup>2</sup> (incluant l'utilisation du kiosque existant)

**Durée :** trente-six (36) mois, non renouvelable.

**Activités autorisées :** Vente de fruits et légumes frais, et vente occasionnelle de grillades (poulets grillés ou autre)

**Contraintes spécifiques :**

- Respect des règles d'hygiène, de sécurité, de circulation, ainsi que des normes environnementales et esthétiques en vigueur sur le domaine public.
- Entretien et prise en charges des coûts de gestion et de maintenance du site.

### 4. Redevance

Une redevance sera perçue en contrepartie du titre d'occupation.

Elle est fixée à 100 € TTC / mois.

### 5. Contenu des candidatures

Le dossier de candidature devra impérativement comporter les documents suivants :

- Présentation succincte de l'opérateur intéressé et ses coordonnées
- Présentation détaillée du projet sur la surface concernée (nature des activités, investissements éventuels, prise en compte des enjeux environnementaux, ...)
- Extrait Kbis de l'opérateur intéressé (ou équivalent eu égard à au statut du candidat)
- Tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer et compléter sa manifestation d'intérêt

### 6. Critères de sélection

- Qualité et pertinence du projet (clarté, pertinence, intérêt général) : 80 %
- Engagements environnementaux et sociaux (respect de l'environnement, gestion des nuisances et des déchets) : 15 %

- Esthétique et présentation (aspect visuel, intégration dans le site) : 5%

## **7. Déroulement de la procédure**

Les dossiers de candidatures devront être adressés au plus tard le 30 octobre 2025 à 12h00 (heure de La Réunion) pour un démarrage de l'activité à partir du 10 novembre 2025 :

- Soit sous forme dématérialisée à l'adresse électronique suivante : [dam@cg974.fr](mailto:dam@cg974.fr)
- Soit sous pli cacheté à l'adresse suivante :

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**Direction de l'Aménagement**  
**33 rue de Paris 97488 Saint-Denis Cedex**

Avec la mention : « *Appel à manifestation d'intérêt concurrent – Etal de fruits et légumes /stand de grillades, rue du Musée – RD 11 (PR1 + 800) à SAINT-LEU* ».

Dans l'hypothèse où aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'emplacement pourra être attribué à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du délai mentionné ci-avant, un ou plusieurs opérateurs manifestent leur intérêt pour occuper les surfaces dans les conditions définies par les présentes, il sera procédé à la sélection du candidat selon les critères d'attribution.

Les candidats sont informés que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux projets.

À l'issue de la procédure de sélection, tous les candidats seront informés du résultat, qu'ils soient retenus ou non. L'information se fera par voie électronique ou par voie postale.